



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(5)/CST/3
5 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Cinquième session
Genève, 2-4 octobre 2001
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**RECENSEMENT ET ÉVALUATION DES RÉSEAUX, INSTITUTIONS,
ORGANISMES ET ORGANES EXISTANTS**

Note du secrétariat

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 25 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Comité de la science et de la technologie doit prendre des dispositions pour que soient entrepris un recensement et une évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants, disposés à constituer les unités d'un réseau afin de concourir à la mise en œuvre de la Convention.
2. Conformément au paragraphe 3 de la décision 13/COP.4, le Bureau du Comité, à sa réunion intersessions des 14 et 15 août 2001, a invité le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à présenter une proposition révisée concernant la phase 2 du recensement et de l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants.
3. En consultation avec les organismes membres du consortium qu'il dirige, le PNUE a revu la proposition initiale figurant dans le document ICCD/COP(4)/CST/3/Add.1 et suggéré de faire porter la deuxième phase pilote uniquement sur les 10 pays anglophones de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).
4. À la demande du Bureau du Comité, la proposition du PNUE est jointe en annexe au présent document.

Annexe

PROPOSITION DE PROJET RÉVISÉE

Titre du projet: *Phase 2 du recensement et de l'évaluation des réseaux, organismes et organes qui jouent un rôle dans la mise en œuvre de la Convention: recensement pilote approfondi dans la sous-région de l'Afrique australe et gestion et enrichissement de la base de données créée au cours de la première phase*

Comme l'avait demandé le Bureau du Comité de la science et de la technologie à sa réunion des 14 et 15 août 2001 (voir document ICCD/COP(5)/INF.6 en date du 21 août 2001), le consortium d'organismes dirigé par le PNUE présente sa proposition révisée concernant la phase 2 des travaux de recensement et d'évaluation des réseaux, organismes et organes qui jouent un rôle dans la mise en œuvre de la Convention (pour la proposition initiale, voir le document ICCD/COP(4)/CST/3/Add.1 du 29 novembre 2000).

En concentrant les travaux de la deuxième phase pilote uniquement sur les pays anglophones, les membres du consortium pourront travailler avec des pays d'Afrique australe très variés de la façon la plus économique possible.

Le fait de mettre au point, de tester et de perfectionner dans une seule langue les instruments du recensement approfondi permettra au consortium de réduire autant que possible le nombre des éventuels problèmes résultant d'une mauvaise compréhension ou traduction au cours de la phase 2 et de se consacrer entièrement à l'élaboration des meilleurs instruments possibles pour une utilisation à grande échelle au cours de la phase 3. Dès que ces instruments auront été entièrement mis au point et testés dans la langue retenue, il sera beaucoup plus rapide et économique de les traduire dans d'autres langues.

Cela dit, les capacités de saisie et de recherche dans différentes langues dans la base de données du site Web continuent d'être renforcées conformément au plan initialement prévu pour la phase 2.

Depuis sa création au cours de la phase 1, la base du site Web a permis de saisir des données dans les langues européennes utilisant l'alphabet latin (comme l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, et le portugais); il continuera d'en être ainsi au cours de la phase 2. De plus, pendant cette deuxième phase, l'équipe chargée de gérer la base s'efforcera de mettre en place de meilleures capacités de recherche dans toutes les langues européennes afin que, par exemple, une recherche par nom de pays ou mot clef en espagnol permette non seulement de trouver toutes les entrées pertinentes correspondant au terme voulu dans les entrées en espagnol mais aussi dans celles des autres langues.

En limitant le recensement pilote au 10 pays anglophones de la SADC (voir plus bas, illustration 1), au lieu des 18 pays anglophones, francophone et lusophones de la sous-région de l'Afrique australe initialement prévus, le consortium pourrait également ramener le coût du projet de 655 000 dollars des États-Unis à 440 000 dollars. Cette économie serait réalisée grâce principalement à la diminution des frais d'organisation des ateliers, qui réuniraient moins de participants et ne nécessiteraient pas de services de traduction et d'interprétation, la réduction du nombre de missions dans les pays et celle du nombre de pays ayant besoin d'une aide.

La nouvelle répartition des coûts par groupe d'activités et par membre du consortium est présentée dans le projet de budget révisé joint au présent document.

Le recentrage proposé pour la phase 2 n'aurait aucune incidence sur le niveau des activités et les résultats prévus ni sur l'appui qu'il est envisagé de fournir aux Parties.

Les autres conditions de la proposition initiale (ICCD/COP(4)/CST/3/Add.1 du 29 novembre 2000) restent valables.

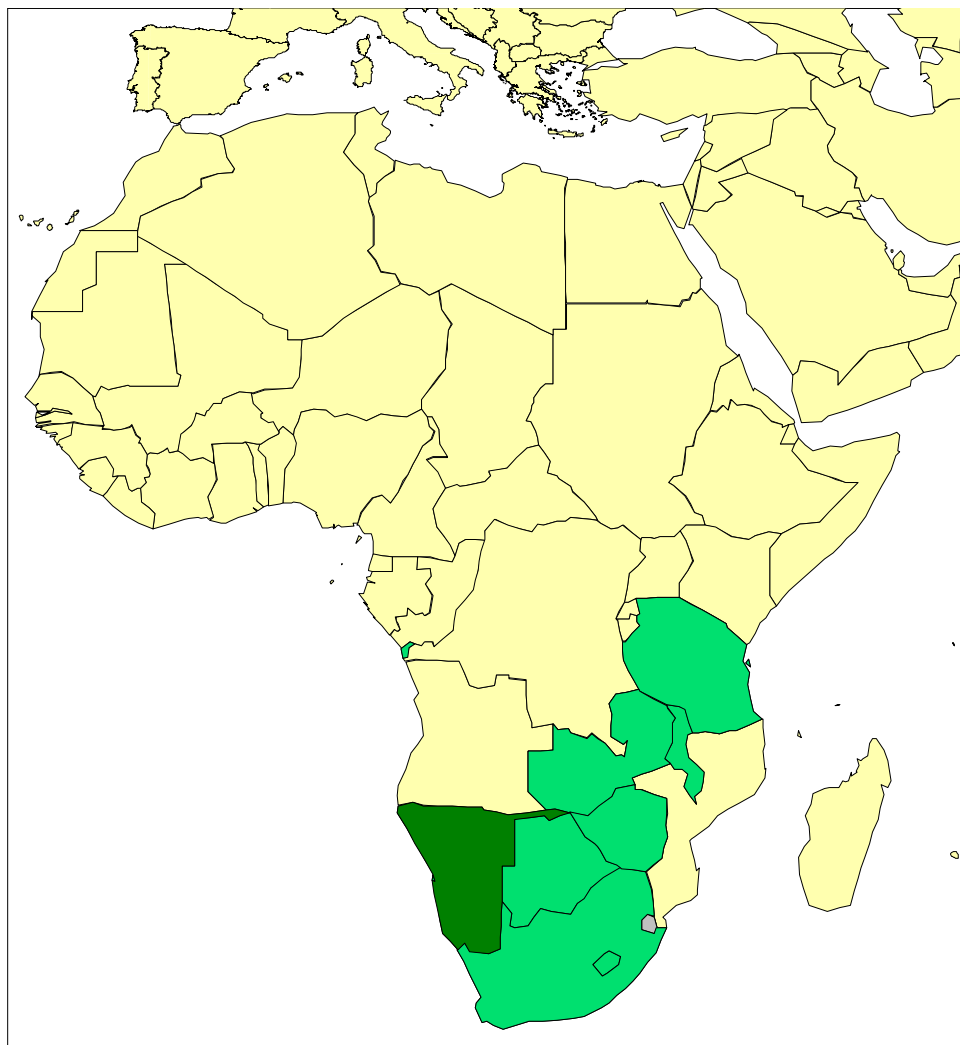


Illustration 1: Les 10 États membres anglophones de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sont les suivants: Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Annexe 4.rev: Coût estimatif révisé (en dollars) des activités de la phase 2

Cette estimation comprend: i) les dépenses qui seront engagées par chacun des sept membres du consortium comme indiqué ci-dessous, y compris les dépenses de sous-traitance aux organisations participantes chargées de fournir des éléments thématiques, sous-régionaux, nationaux, sous-nationaux, la contribution des ONG/organisations communautaires et autres apports; et ii) les dépenses destinées à couvrir la coordination des activités du projet, leur mise en œuvre et l'organisation par le PNUE d'ateliers de planification et de synthèse.

Postes budgétaires	PNUE	ALIC/ Université d'Arizona	ISRIC	UNSO/ PNUD	DRFN/ SADC	OMM	RIOD - Centres nationaux de liaison	Organisations participantes (centres nationaux de liaison en Afrique australe)	Total
Mesures préliminaires: sous-traitance et mise au point des instruments d'enquête et des critères d'évaluation (réf. Mandat 3 a), b), c), d), e))	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000		14 000
Atelier de planification pour la mise au point des instruments d'enquête et des critères d'évaluation comme indiqué ci-dessus (réf. Mandat 3 a), b), c), d), e)), traductions, rapports	40 000								40 000
Évaluation approfondie des réseaux/entités en Afrique australe (réf. Mandat 3 f), j), k))					25 000	4 000	10 000		39 000
Gestion et développement de la base de données du site Internet, y compris sa mise en service à l'échelle mondiale (réf. Mandat 3 g), k) et 2 c))		54 000	16 000	4 000	20 000 (régional)		10 000		104 000
Atelier pour la synthèse de la phase 2 et l'élaboration d'une stratégie pour la phase 3 (réf. Mandat 3 c), h), i), k))	40 000				20 000				60 000
Coordination et établissement des rapports	65 000								65 000
Provision au titre du matériel et du logiciel nécessaire pour la mise en service du réseau sous-régional et de la base de données décentralisée (réf. Mandat 3 k))					8 000 + 20 000			40 000	68 000
Total	147 000	56 000	18 000	6 000	95 000	6 000	22 000	40 000	390 000
Provision pour imprévus: 13 % (dépenses d'appui de l'ONUN)									50 000
Total général									440 000
